

À l'attention des membres de l'ACMM  
Pour diffusion immédiate

## **CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES : DES DISCUSSIONS AVEC L'ADMINISTRATION MUNICIPALE QUI ONT PERMIS D'INFLUENCER LES DÉCISIONS**

**Montréal, le 20 juin 2018** – L'Association des cadres municipaux de Montréal (ACMM) désire apporter des informations complémentaires à la suite de l'adoption des nouvelles conditions de travail des cadres.

Avant même l'échéance des conditions de travail au 31 décembre 2017, l'ACMM a approché la Direction générale afin d'aborder le renouvellement de celles-ci. À ce moment, l'Administration a choisi de reporter les discussions après les élections municipales. À la suite des élections, l'ACMM a de nouveau réitéré ses demandes de rencontres tant auprès de la Direction générale que de la mairesse Valérie Plante.

Ce n'est qu'en mars dernier, que nous avons pu rencontrer le directeur général, M. Alain Marcoux. Dès cet instant, l'ACMM a débuté ses demandes et recommandations face au renouvellement des conditions de travail des cadres.

Lors de notre première rencontre en début mai, nous avons été avisés de l'intention de l'Administration municipale de clore le dossier des conditions de travail des cadres au comité exécutif de la Ville du 6 juin 2018. L'Association a mis les bouchées doubles pour proposer des solutions.

Le 7 mai, un premier comité de discussion a eu lieu entre les représentants de l'ACMM et de la Ville. Lors de cette première rencontre, les grandes lignes des priorités de l'Administration municipale ont été présentées. Le 9 mai, l'ACMM a eu l'occasion de présenter ces priorités lors de l'assemblée générale annuelle, et également dans les Échos du CA – spécial AGA.

Cette première rencontre a été suivie de trois autres rencontres du comité, d'une rencontre avec le directeur général et d'une rencontre, exceptionnelle, avec le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, le 8 juin dernier.

Durant ces 5 semaines, l'ACMM a mis de l'avant le travail considérable que les membres, cadres de tout niveau, effectuent chaque jour pour mener à la réussite des objectifs de la Ville. L'Association a rappelé comment les cadres de la Ville ont été, au cours des dernières années, de **véritables acteurs de changement** et ont permis aux citoyens de la Ville de Montréal de bénéficier de services de qualité tout en déployant des mesures permettant d'optimiser les ressources et les services.

Grâce à ces rencontres, aux nombreux échanges effectués et à l'influence de l'ACMM, ainsi qu'à la participation des membres lors du sondage électronique, l'Association a obtenu les modifications suivantes de la part des représentants de la Ville :

Demandes initiales de la Ville (résumé)	Résultats de nos discussions
Modifier le régime de retraite actuel des cadres : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser une moyenne des 5 meilleures années (au lieu de 3)</li> <li>• Remplacer la rente réversible à 65 % au conjoint par une rente de 10 ans</li> </ul>	Statu quo. Aucun changement n'est apporté au régime de retraite des cadres
Repousser à 20 ans au lieu de 15 l'octroi de la 5 <sup>e</sup> semaine de vacances	Statu quo. L'octroi de la 5 <sup>e</sup> semaine de vacances après 15 ans de service continu est maintenu
Abolir la 6 <sup>e</sup> semaine de vacances	Statu quo. L'octroi de la 6 <sup>e</sup> semaine de vacances après 20 ans de service continu est maintenu
Corriger, en diminuant à 114 heures, le calcul du quantum annuel des jours fériés pour les cadres travaillant sur un horaire particulier ( <b>contremaîtres</b> )	Statu quo. Aucun changement, la banque de 142 heures pour les contremaîtres est maintenue
Autres sujets discutés lors des rencontres du comité conjoint avec les représentants du Service des ressources humaines	Résultats de nos discussions
Modifier la date de paiement de la banque de temps compensé ( <b>contremaîtres</b> ) – actuellement au 30 avril	Le paiement sera au 31 octobre de chaque année
Améliorer l'application de la prime de disponibilité ( <b>contremaîtres</b> )	Le cadre désigné reçoit 1 heure de travail rémunérée par tranche de 12 heures de disponibilité, la prime est calculée au prorata après un minimum de 8 heures de disponibilité
Ajuster les congés de maladie des cadres à 10 jours comme pour les autres groupes d'employés	Les congés de maladie seront ajustés à 10 jours
Améliorer la reconnaissance de l'ACMM	Un préambule de reconnaissance est maintenant intégré au recueil des conditions de travail

#### **Congés de maladie et assurance collective :**

Des ajustements ont également été apportés aux propositions initiales de la Ville pour le paiement des banques de maladie et le partage des coûts au régime d'assurance maladie. Après que l'ACMM ait longuement fait valoir les efforts de contribution des cadres au cours des dernières années face à ces aspects, la Ville a convenu de reporter la date d'application des modifications.

#### **Télétravail :**

De plus, suite à des représentations, la Ville a accepté de mettre en place le télétravail d'ici le 31 décembre 2018.

### **Programme de gestion de la performance :**

L'Association a aussi sensibilisé l'Administration municipale face au mécontentement exprimé par les cadres relativement à la gestion du programme de performance. Concernant ce point, la Ville s'engage à augmenter les ressources humaines et financières afin de soutenir le développement des compétences de gestion.

### **Formation des cadres :**

Pour terminer, la Ville s'engage à investir davantage dans la formation des cadres: dans la formation *gestion* et dans celle des *métiers*.

Près de 520 membres ont participé au sondage électronique de l'Association. Plus de 90 % des répondants étaient en accord avec la proposition de l'Association d'établir un moratoire d'un an sur les conditions actuelles pour disposer de meilleurs délais afin de poursuivre les discussions avec la Ville. Cela n'a pas été accepté et nous en sommes fortement déçus. Toutefois, lors de la rencontre avec le président du comité exécutif de la Ville, M. Benoit Dorais, nous avons senti son ouverture à trouver des solutions favorables à tous afin d'atteindre les objectifs de la Ville et conserver un climat de travail propice à la réussite de chacun.

Nous tenons à vous remercier de votre participation au sondage et de vos courriels d'appui, nous avons senti votre mobilisation.

L'ACMM a à cœur les conditions de travail des cadres et elle est fière d'avoir maintenu les échanges avec la Ville. L'ACMM entend poursuivre son engagement envers ses membres pour le futur.

– 30 –

Source : Conseil d'administration de l'ACMM

Renseignements : Nathalie Deneault | Directrice administrative  
Association des cadres municipaux de Montréal  
514-499-1130 | [acmm@acmm.qc.ca](mailto:acmm@acmm.qc.ca)